

Le freelancing, nouveau hobby des salariés ?

Pour donner plus de liberté à leurs talents et ainsi, paradoxalement, mieux les retenir, certaines entreprises n'hésitent plus à les inciter à se lancer à leur compte en parallèle de leur emploi salarié.

Temps de lecture : minute

26 mars 2019

Freelancing ou salariat, faut-il vraiment choisir ? Pas forcément ! La néobanque pour entrepreneurs et entrepreneuses Shine a annoncé ce lundi qu'elle libérerait un jour par mois à ses salariés pour qu'ils puissent s'engager dans une association, par exemple, ou proposer des missions en freelance. Car la startup a également fait sauter la clause d'exclusivité incluse jusqu'alors dans tous les contrats (mais pas celle de non-concurrence). Le tout, sans réduire les salaires.

Pourquoi ? Parce que " *nous sommes convaincus que futur du travail et freelancing sont étroitement liés, explique dans un billet de blog Nicolas Reboud-Ikonomov, cofondateur et directeur général de Shine. Dans quelques années, la majorité des actifs travailleront en freelance à mi-temps, ou à un moment de leur carrière. Le freelancing peut apporter la flexibilité et la liberté dont beaucoup d'employés manquent cruellement.* " La startup vante les bienfaits du freelancing pour toutes et tous : " *travailler en freelance, ne serait-ce que sur une courte période, permet de s'enrichir tant sur le plan professionnel que personnel. Vous apprenez à surmonter votre syndrome de l'imposteur, à prendre confiance en vous et en vos compétences, à gérer un ou plusieurs clients, ainsi que leurs deadlines et attentes, à séparer vie professionnelle et vie*

personnelle, à vendre vos services et vos compétences au juste prix... "

Une situation gagnant-gagnant ? C'est aussi ce que pense Crème de la Crème, qui encourage ses salariés à faire du freelancing... pour tester ses services ! Non seulement cela permet à l'entreprise d'identifier les bugs à corriger ou les besoins à couvrir, mais les salariés obtiennent également des bonus s'ils convainquent des clients ou d'autres freelances d'avoir recours à Crème de la Crème pour de futures missions. Pas de cadre défini pour autant, " *tout se passe à la confiance* ", affirme Jean-Charles Varlet, directeur général de la startup. La frontière entre salariat et freelancing s'estompe... pour le plus grand bonheur des salariés comme des entreprises ?



À lire aussi

Le bonheur au travail : utopie ou effet placebo ?

